Documnt CEIS : faut-il vulgariser la connaissance des champignons? ; Le mot du président de la commission scientifique : limite-toi à ce que tu peux faire = Das Wort des Präsidenten der Wisenschaftlichen Kommission : beschränke dich auf das Mögliche ; S...

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie**

Band (Jahr): **62 (1984)**

Heft 8

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Document CEIS
Faut-il vulgariser la connaissance des champignons?

Une réflexion et un document du cercle d'étude intersociétés de Bulle, Fribourg, Payerne, Romont

Ce document, élaboré en commun par un groupe de travail des sociétés participant au cercle d'étude, veut être une réflexion posée, dénuée de tout parti pris ou de réaction émotionnelle.
Se poser un problème de ce genre est déjà une démarche qui témoigne du souci commun de ne pas porter atteinte à notre flore fongique.
La vulgarisation faite dans nos sociétés est mise en cause par les premières restrictions du ramassage, et par des hypothèses sur la disparition des champignons. C'est l'image de marque de nos sociétés qui est en jeu.
Ce document veut expliquer l'attitude des dites sociétés.
Les remarques et propositions de ce document pourront servir de guide pour nos sociétaires. C'est aussi une recommandation morale de ceux qui dirigent nos sociétés.

Définition de vulgariser selon Larousse & Quillet

Mettre à la portée de tous, répandre. Vulgariser une science, un procédé. Faire connaître au plus grand nombre.

Historique

Pourquoi nos sociétés ont-elles vulgarisé des connaissances à leurs membres? Ne vont-elles pas, de ce fait, porter préjudice à la flore fongique? Comment peut-on se limiter dans l'apport de ces connaissances?
Si nous remontons au début de la vulgarisation, nous constatons que nos sociétés se devaient de donner certaines prestations à leurs membres. Elles ont cru bien faire alors de leur apprendre à connaître des champignons comestibles et de les informer sur certaines espèces vénéneuses en vue d'éviter des incidents fâcheux.
L'évolution de la vulgarisation ayant pris une telle ampleur au cours de ces dernières années, les responsables ont senti, à regret, que la propagation des connaissances avait tendance à trop s'orienter vers un but culinaire.
Pour éviter de former des brigades de mycophages, allant piller nos forêts, nos sociétés devaient tendre à faire connaître et aimer les champignons pour ce qu'ils représentent du point de vue esthétique, botanique, biologique, et montrer aux membres combien l'étude mycologique contribue à agrémenter les loisirs d'une façon intéressante, voire passionnante.

Bonne ou mauvaise vulgarisation

Opinion négative
Certains pensent que la vulgarisation favorise les cueillettes abusives et qu'elle contribue de ce fait à la disparition des champignons.

Opinion positive
D'autres pensent que la vulgarisation répond à un besoin et qu'elle doit être dispensée avec une grande probité scientifique, pour éviter que des personnes, certes bien intentionnées, le fassent d'une manière erronée.

Vulgarisation inévitable

Le contrôle des champignons
Le contrôle des champignons découle d'une exigence de l'Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires.

Il n'est pas dans notre intention de remettre en cause un service qui a évité de nombreux drames, mais qui, sans le savoir, développe le ramassage à but culinaire.
Que peut-on attendre de ceux qui accomplissent ces tâches pour éviter une mauvaise vulgarisation? Que doivent-ils faire pour contribuer à la préservation de la flore fongique?
Le contrôleur des champignons ne doit pas se rendre complice d'abus en déclarant comestibles des espèces très rares ou le plus souvent sans intérêt culinaire suffisant.
Le contrôle ne doit pas être un tri d'espèces ramassées en vrac mais seulement une vérification.

Public et contrôle des champignons
Les récolteurs se succèdent au cours des ans et dès qu'ils ont atteint une certaine connaissance, ils volent de leurs propres ailes et s'empressent de transmettre à autrui leur savoir encore flou.

Attitude lors du contrôle
Comme déjà dit, ce n'est pas un contrôle de champignons qu'il faudrait faire mais une *vérification.* Ce serait une manière intelligente d'exécuter des tâches obligatoires.
Le ramassage et le contrôle des champignons en vrac est une atteinte à la flore fongique, l'oreiller de paresse des champignonneurs et, pour le contrôleur, un travail fort peu sympathique. D'ailleurs, de telles récoltes finissent le plus souvent partiellement ou même intégralement à la poubelle.
Des exigences assez strictes quant à la présentation des espèces au contrôle n'ont que des influences bénéfiques sur les champignonneurs. Dès ce moment, ils cueillent avec discernement et intérêt. On évite, par exemple, la récolte d'espèces très petites ou en état d'immaturité.
Le contrôleur doit, si possible, ne donner que des noms scientifiques; il a le devoir d'informer, dans la mesure de ses possibilités, en vue de prévenir les intoxications et de protéger la flore fongique.

Législation
L'introduction de listes positives, dans l'Ordonnance fédérale sur le commerce des denrées alimentaires, limitera sous peu le nombre des espèces pouvant être déclarées comestibles.
Les cantons ont aussi tout loisir de limiter encore plus ces listes pour faciliter le contrôle et, surtout, pour protéger les espèces en voie de disparition.

Vulgarisation par les livres
Hélas, on ne peut que constater qu'elle est inévitable. En effet, de nombreux ouvrages de vulgarisation sont à disposition des amateurs de champignons. Ceux-ci se contentent souvent de livres bon marché, aux illustrations de couleurs parfois douteuses et aux textes descriptifs peu rigoureux, ce qui peut porter à de malencontreuses confusions.
En plus, on a l'impression qu'ils sont orientés plus ou moins vers un seul but, le ramassage.

La prospection motorisée est-elle plus négative que la vulgarisation?
Il serait souhaitable de restreindre le trafic motorisé sur les chemins forestiers secondaires. Cette mesure aurait l'avantage de limiter une prospection facile, rapide et déraisonnable.
La faune serait moins dérangée et la forêt retrouverait sa sérénité bienfaisante, surtout en fin de semaine.

Et que penser la dégradation du milieu naturel?
C'est dommage que, pour des intérêts économiques, l'exploitation de nos forêts et la culture de nos sols (monoculture, supression de haies, de chênaies et de tourbières) concourent à la disparition d'espèces liées à des milieux spécifiques.
L'Etat, les collectivités, et même les particuliers, se devraient d'encourager la diversification des milieux en créant des îlots propices à certaines espèces aux besoins bien définis.
Les actions telles que le débroussaillage, le traitement chimique, la fertilisation artificielle, ne contribuent-elles pas aussi à cette dégradation?

Tâches des sociétés

Généralités

Actuellement, nous constatons dans nos sociétés, deux points de vue différents: la point de vue des scientifiques qui aimeraient avancer dans leurs recherches et connaissances et celui d'une grande partie de nos membres qui se contenteraient d'une étude moins poussée et qui, tout en leur procurant les joies de la découverte, les satisferaient pleinement.

Les moyens techniques constamment en progrès, mis à notre disposition, créent parfois un certain malaise entre les deux parties.

Discussions scientifiques ou discussions populaires, toutes deux ont le même thème: l'amour de la nature et l'amour des champignons.

Orientation

Les buts de chaque société sont définis par des statuts; ils comprennent généralement l'étude, la vulgarisation et la protection des champignons.

Il faut que nos futurs membres soient bien informés des activités diverses de nos sociétés. On offre à tout nouveau membre la possibilité d'étudier les champignons de façon progressive, des cours de formation, des journées d'étude, des sorties instructives et récréatives en famille.

En contrepartie, la société a le droit d'attendre de son nouveau membre qu'il participe activement et contribue ainsi à atteindre les objectifs fixés dans les statuts.

Etude

Les responsables scientifiques doivent animer des cercles d'étude et s'adapter au niveau des connaissances des participants.

En outre, ils prennent en charge les nouveaux membres pour l'enseignement de clés de détermination, de la terminologie et de tous les moyens propres à assurer la détermination exacte des espèces.

Vu la difficulté et la complexité de l'étude des champignons: connaissance des genres, manipulation des clés de détermination, vocabulaire mycologique, tout débutant doit être conscient que plusieurs saisons seront nécessaires pour acquérir une certaine maîtrise.

Critiques et commentaires des espèces déterminées seront faits au terme d'étude, en associant étroitement les auteurs des déterminations.

Plutôt que d'apporter de grandes quantités de champignons à déterminer, il est vivement recommandé à chacun de venir avec des espèces déjà étudiées et étiquetées.

Dans les cercles, il ne faut pas avoir peur de laisser se former des groupes travaillant uniquement macroscopiquement.

La fréquence des rencontres d'étude est aussi importante. Pour permettre aux membres des commissions scientifiques de continuer à se perfectionner, il serait bon de ne pas prévoir plus de deux séances d'étude par mois, avant fin août. Après cette date, on peut fixer au programme une séance par semaine.

Cueillette

L'image de marque de nos sociétés n'est-elle pas surtout dans le comportement de leurs membres lors de cueillettes? Ne faut-il pas éviter à tout prix ces sorties collectives «en masse» où l'on piétine inutilement un sol? Ne serait-ce pas mieux de s'éparpiller dans la nature, par petits groupes, pour l'étude sur le terrain, et de se réunir ensuite pour déterminer et discuter de certaines découvertes intéressantes?

Dans ces sorties, l'attitude des chefs de groupe est très importante. D'abord, ils choisissent judicieusement les terrains d'étude, tenant compte de leur configuration et évitant ceux à forte déclivité, des éboulis pouvant détruire la couche superficielle si importante au développement du champignon. Ensuite, sur les lieux des opérations, ils invitent les participants à ne pas gaspiller les exemplaires nécessaires à l'étude; ils recommandent de ne prendre, si possible, que des sujets parvenues à maturité et indiquent l'influence que peut avoir le mode de cueillette sur certains champignons.

Ils profitent de signaler l'absurdité d'abus manifestes tels que le bâton farfouilleur pour la chasse aux

morilles, le râteau destiné au ramassage de l'hygrophore de mars, l'emploi de la lampe de poche lors de recherche de bolets, pour être les premiers sur les lieux.
Bref, les chefs de groupe jouent à la fois le rôle d'instructeurs et d'éducateurs.
A ce propos, il serait souhaitable que nos sociétés révisent, de temps en temps, leurs règlements des courses.

Expositions
Le but d'une exposition est avant tout de faire connaître la société. Elle représente *ce qu'une «soirée-productions» est pour toute autre société:* un élément stimulant et indispensable à sa bonne marche. Elle crée de nouveaux liens parce qu'elle nécessite la collaboration de nombreux membres dans un champ d'activités bien différentes et elle laisse en même temps un apport financier non négligeable.
L'exposition en elle-même doit revêtir un caractère populaire et régional. C'est pourquoi les espèces exposées seront limitées aux espèces principales, fraîches et facilement reconnaissables. Les visiteurs auront ainsi la joie de redécouvrir des champignons familiers, même s'ils portent l'indication «sans valeur culinaire». En outre, il faut mettre en évidence des espèces vénéneuses et attirer l'attention du public sur la toxicité de beaucoup de champignons.
La préparation d'une exposition demande, de la part des organisateurs, beaucoup de savoir-faire.
Lors de la cueillette des espèces, il faut éviter d'arracher le substrat, donc, ne pas utiliser la bêche pour prendre, par exemple, la motte sur laquelle se trouve un ou plusieurs beaux exemplaires. Exception est faite cependant pour les champignons parasites, tels que polypores, pleurotes, armillaires, etc.
Il s'est aussi révélé inutile de cueillir de nombreuses petites espèces qui se détériorent très rapidement et qui, exposées, attirent peu l'intérêt du public.
Quant à la présentation proprement dite, il est recommandé d'utiliser un tapis végétal composé de mousses communes, de feuilles de foyard et d'aiguilles de conifères, mais en aucun cas de mousses rares.
La collaboration entre sociétés n'est pas une chose à négliger, d'autant plus si deux expositions se succèdent dans l'intervalle d'une semaine. Il est aisé, en effet, de mettre en commun des moyens de décoration, des panneaux instructifs et éventuellement même des champignons non putrescibles.
Pour la société organisatrice, l'aide de membres scientifiques des autres sociétés est un facteur efficace, appréciable et en même temps bienfaisant, puisqu'il sert à consolider les liens d'amitié inter-sociétés.
La dégustation des champignons est un côté sympathique des expositions. Le public aime, lors de sa visite, se délecter, en mangeant quelques croûtes sans crainte de s'empoisonner. A ce propos, il ne faut en aucun cas se laisser influencer par des courants de «mode», souvent à caractère limitatif. Les dégustations se doivent de continuer, dans l'état d'esprit actuel.
Quant à la fréquence des expositions, le rythme bisannuel adopté par la majorité de nos sociétés convient parfaitement. Plus espacée dans le temps cette organisation pèse moins lourdement à nos membres. De ce fait, les séances préparatoires sont moins précipitées, et l'on peut remettre tranquillement sur pied la prochaine exposition en tenant compte des autocritiques et en apportant les améliorations qui en découlent.
Par contre, une exposition au-delà de deux ans serait certainement défavorable à la société, la collaboration des membres se relâcherait, et elle trouverait moins de faveur auprès du public.
Avant de conclure sur ce thème, il nous semble bon d'attirer l'attention des organisateurs sur le fait qu'il faut être très prudent lors de la visite de journalistes. On devrait s'en tenir à des considérations générales, suscitant un certain intérêt du public, et s'abstenir surtout de donner des explications trop scientifiques, celles-ci risquant d'être mal interprétées, voire contestées.

Conclusion
D'après tout ce qui a été dit, ce n'est point une sinécure pour nos dirigeants de mener à bien nos sociétés. Ils doivent tenir compte des besoins de chacun, ne pas favoriser les «scientifiques» au détriment des autres membres ou vice versa, équilibrer dans un budget les montants attribués aux sorties et aux rencontres familiales et les montants servant aux cours et aux rencontres à but scientifique, dresser un programme des activités, qui contente la grande majorité, opter toujours pour le mieux de la société; voilà ce qui prouve

que «la chose» est loin d'être aisée. Plus qu'auparavant, on est tenu à une certaine discipline qui peut paraître, au premier abord, déplaisante à tout nouveau venu.
Hélas, combien de fois, l'image de nos sociétés a-t-elle été ternie, à tort, par le mauvais comportement, lors de cueillette de champignons, d'un ou de plusieurs individus, le plus souvent non-sociétaires. Le public devrait comprendre qu'un amateur de champignons n'est pas nécessairement un membre d'une société de mycologie et que, de ce fait, il peut échapper à notre influence.
Nous aimerions aussi que tous ceux qui profitent, d'une manière ou d'une autre, des milieux naturels, soit pour l'étude, soit pour le plaisir, fassent preuve de beaucoup de tolérance les uns envers les autres.
Nous avons décidé d'élaborer ce document parce que nous avons pensé que le moment était venu de se remettre en question, d'y voir plus clair au sein de nos sociétés, de débattre en commun du problème de la «vulgarisation», et surtout de soulever des questions qui touchent à la protection de la flore fongique. Des discussions nourries ont montré que les «grands» problèmes de nos sociétés ne sont pas si divergents les uns des autres, même si la façon de les aborder est parfois différente.
Après mûre réflexion, il nous semble qu'une modération dans la vulgarisation, même si elle n'a pas l'heures de plaire à plusieurs, donnerait plus de crédit à nos sociétés.
A travers ce document, il ressort clairement le souci de nos sociétés de mycologie de se montrer très pondérées dans la cueillette des champignons et de défendre à tout prix la flore fongique.
On souhaiterait vivement, d'un autre côté, que nos autorités ne prennent pas des mesures trop hâtives et trop restrictives qui porteraient préjudice à la raison d'être de nos sociétés.
Pour conclure, nous osons espérer que la lecture de ce document, élaboré autour d'une table par des amis mycologues conscients qu'il faut faire quelque chose pour l'avenir de nos sociétés, ne «gênera» personne.

p/CEIS, F. Ayer

Le mot du Président de la Commission scientifique
Limite-toi à ce que tu peux faire

Souvent le déterminateur de champignons fait de trop copieuses récoltes, lorsqu'il part en excursion. Il ramasse beaucoup plus d'espèces qu'il ne peut déterminer. J'appartiens justement à cette espèce de mycologue. Permettez que je vous conte le fait suivant, que j'ai vécu parmi beaucoup d'autres: Un jour, je fait quatre récoltes différentes de *Russules*. Immédiatement je les mets sporuler. Après quelques jours je peux constater la couleur des sporées obtenues: blanche, crème, etc. Mais voilà. Les russules elles-mêmes ont pourri ou ont été dévorées par les vers. Je n'ai plus qu'à les jeter et c'en est fini de mes velléités de détermination.
Jadis mon père me disait: «Les yeux sont souvent plus grands que la panse». Peut-on vraiment devenir un homme sage, en se limitant à ce que l'on peut faire? Je vous pose sérieusement la question. Car tout mycologue devrait avoir à cœur les principes suivants: Faire des récoltes restreintes, en faire l'étude *approfondie* et *juste.*

X. Moirandat

Das Wort des Präsidenten der Wissenschaftlichen Kommission
Beschränke dich auf das Mögliche

Der Pilzbestimmer sammelt öfters viel mehr Arten, als er bestimmen kann. Ich bin eben dieser Pilzbestimmer.
Man erlaube mir, das von mir folgende erlebte Beispiel zu erwähnen: ich liess einmal vier verschiedene *Russula* (Täublinge) absporen. Nach einigen Tagen war der Sporenstaub da: weiss, creme, usw. Die Täublinge selbst waren aber verfault oder durch Würmer verfressen, und ich musste sie wegwerfen. Ich musste auf die Bestimmung verzichten. «Die Augen sind oft grösser als der Bauch», sagte mir mein Vater damals. Wie kann man ein weiser Mensch werden, indem man sich auf das Mögliche beschränkt? Ich stelle ernst die Frage. Denn der Spruch sollte heissen: *wenig, richtig, gründlich.*

X. Moirandat

Soll das Wissen über Pilze noch mehr Allgemeingut werden?

(Deutsche Zusammenfassung des französichen Originaltextes der Gemeinschaftsarbeit einer Studiengruppe der Vereine für Pilzkunde Freiburg, Bulle, Payerne und Romont.)
Ursprünglich hatten die Vereine für Pilzkunde den Zweck, die allgemeine Pilzkunde zu fördern und ihren Mitgliedern Kenntnissse über essbare und giftige Pilze zu vermitteln. Bald aber mussten die Verantwortlichen der Vereine für Pilzkunde jedoch feststellen, dass die Verbreitung der allgemeinen Pilzkunde allzusehr nur noch kulinarischen Zwecken diente. Anderseits haben sich immer wieder Pilzfreunde mit viel Hingabe und auch grossem Erfolg der wissenschaftlichen Bearbeitung der Pilze gewidmet. Heute wird die Förderung der allgemeinen Pilzkunde durch die von einzelnen Behörden erlassenen Sammelbeschränkungen für Pilze und durch gewisse Schlagworte und simplifizierende Meinungen darüber, was die Ursachen für das Verschwinden der Pilze aus unsern Wäldern sein sollen, ebenfalls in Frage gestellt. Auf der einen Seite wird die Auffassung vertreten, dass die Verbreitung des Allgemeinwissens über die Pilze deren Raubbau nur fördert, anderseits muss ein in der Öffentlichkeit vorhandenes gewisses Interesse auch befriedigt werden, wobei aber darauf geachtet werden muss, dass diese Verbreitung mit dem erforderlichen wissenschaftlichen Hintergrund geschieht. Womit vermieden werden soll, dass die verschiedenen Tätigkeiten trotz guten Vorsätzen der Verantwortlichen in falsche Bahnen abgleiten.
Die öffentliche Pilzkontrolle basiert auf der eidgenössischen Lebensmittelverordnung. Diese Kontrolle soll ausschliesslich eine Überprüfung und nicht ein Ausscheiden der unbrauchbaren und giftigen gesammelten Pilze sein. Der amtliche Pilzkontrolleur soll mit seiner Tätigkeit nicht einem Raubbau der Pilze Vorschub leisten. Seine Tätigkeit soll dem Schutz der Pilze dienen und den Pilzsammler vor Vergiftung durch Pilze schützen. Die kantonalen und Gemeindebehörden haben die Möglichkeit, auf ihrem Hoheitsgebiet gefährdete Pilzarten durch Entfernen aus der Liste der als essbar bezeichneten Pilze vermehrt zu schützen.
Heute stehen dem Pilzfreund auch viele preisgünstige Pilzbücher mit mehr oder weniger guten Abbildungen zur Verfügung. Aber alle diese Bücher scheinen nur dem einen Zweck zu dienen: das Sammeln der Pilze zu fördern.
Waldwege sollten heute vermehrt für den privaten motorisierten Verkehr gesperrt werden, wodurch einer allzu leichten, raschen und unvernünftigen Sammeltätigkeit Einhalt geboten werden könnte. Die Tierwelt würde dadurch besonders über das Wochenende weniger beunruhigt.In den Vereinen für Pilzkunde stehen sich auf der einen Seite die Mitglieder, die mehr an einer wissenschaftlichen Betätigung im Rahmen der Pilzkunde interessiert sind, einer grossen Mehrzahl der andern Mitglieder gegenüber, die sich mit Entdeckerfreuden im Rahmen der allgemeinen Pilzkunde begnügen. Die Tätigkeit aller aber bestimmt die Liebe zur Natur und im besonderen die Liebe zur Pilzwelt. Wie weit schädigen nun aber ökonomische Interessen, die wirtschaftliche Ausbeute des Waldes und des Bodens unsere gesamte Umwelt? Staat, Gesellschaft und jeder einzelne müssen heute vermehrt dazu beitragen, eine grössere Vielfaltigkeit unserer Umwelt zu erreichen, indem kleine Inseln, geeignet für das Gedeihen ganz spezieller Arten von Lebewesen, erhalten oder auch neu geschaffen werden. Unter Berücksichtigung der heutigen Erfordernisse bezüglich Umweltschutz ergeben sich für die Vereine für Pilzkunde im Rahmen der allgemeinen Pilzkunde für ihre Mitglieder, aber auch für die Öffentlichkeit, gewisse Aufgaben:

1. Aufgaben

Jeder Verein für Pilzkunde hat in seinen Statuten Sinn und Zweck seines Wirkens festgelegt. Darunter fallen allgemeine Pilzkunde, Verbreitung des Wissens über die Pilze und auch der Schutz der Pilze. Die zukünftigen Mitglieder des Vereins sollen über die Tätigkeiten ihres Vereins genau und umfassend orientiert werden. Anderseits darf aber auch der Verein von seinen neuen Mitgliedern erwarten, dass diese sich aktiv im Rahmen der Aufgaben ihres Vereins betätigen.

2. Studium der Pilze

Die für das wissenschaftliche Studium der Pilze Verantwortlichen sollen die Bildung von Arbeitsgruppen in ihrem Verein unterstützen und sich dem Wissensstand dieser Teilnehmer anpassen. Bei der Vielfalt

und Schwierigkeit des Bestimmens von Pilzen muss sich jeder Anfänger bewusst sein, dass er einige Jahre benötigt, um in dieser Materie einen gewissen Kenntnisstand zu erreichen. Damit den Angehörigen der technischen oder wissenschaftlichen Kommissionen in den Vereinen genügend Zeit für die eigene Fortbildung zur Verfügung steht, ist es zweckmässig, vor Ende August jeweils nur alle 14 Tage einen Bestimmungsabend anzusetzen. Nach diesem Datum kann ein solcher dann wöchentlich durchgeführt werden.

3. Pilzesammeln

Der Ruf unserer Vereine für Pilzkunde hängt weitgehend ab vom Verhalten der Mitglieder beim Pilzesammeln. Die Leiter von Exkursionen sind als Lehrer und Erzieher verantwortlich für das Verhalten der Teilnehmer während des Sammelns der Pilze. Diese sollen auch die Gelegenheit beim Schopf packen, um auf die unvernünftige Verwendung von Stöcken bei der Suche nach Morcheln, von Rechen beim Aufstöbern von Märzellerlingen oder von Taschenlampen beim nächtlichen Raubzug auf Steinpilze aufmerksam zu machen. Es wäre deshalb auch angebracht, wenn die Vereine für Pilzkunde ihre Weisungen für die Durchführung von Exkursionen von Zeit zu Zeit wieder überprüfen.

4. Pilzausstellungen

Der Hauptzweck einer Pilzausstellung besteht darin, dass der durchführende Verein sich in der Öffentlichkeit besser bekannt machen soll. Eine Pilzausstellung bedeutet dasselbe wie für andere Vereine ihr Unterhaltungsabend. Die Pilzausstellung soll einen allgemein verständlichen und einen regional gefärbten Charakter aufweisen. Die Ausstellung soll sich auf eine beschränkte Anzahl, in gutem Zustand befindlichen und gut erkennbare Pilze beschränken. Giftige Pilze müssen als solche gut gekennzeichnet werden. Es hat keinen Sinn, kleine, zarte Pilzchen, die sehr rasch vertrocknen, ausstellen zu wollen. Die Pilze sollen auch in ihrer natürlichen Umgebung ausgestellt werden, wobei aber darauf zu achten ist, dass hiefür keine seltenen Moosarten Verwendung finden. Die Zusammenarbeit mehrerer Vereine für Pilzkunde bei der Vorbereitung und Durchführung einer Pilzausstellung kann sehr wertvoll und zweckmässig sein. Besonders geschätzt wird auch die Mitarbeit und Hilfe von Mitgliedern der Technischen Kommissionen anderer Pilzvereine. Dadurch wird die Freundschaft zwischen den Vereinen vertieft. Zweckmässigerweise wird eine Pilzausstellung in einem zweijährigen Turnus durchgeführt. Das Kosten von Pilzgerichten anlässlich einer Pilzausstellung wird nach wie vor von den Besuchern weitherum geschätzt, besonders da diese sicher sind, sich dabei nicht der Gefahr einer Pilzvergiftung auszusetzen.

Zum Schluss möchten wir die Organisatoren einer Pilzausstellung noch darauf aufmerksam machen, dass sie anlässlich des Besuches ihrer Ausstellung durch Journalisten mit ihren Aussagen diesen gegenüber besonders vorsichtig sind. Bei Erklärungen soll man sich auf allgemein verständliche Aussagen beschränken und keine wissenschaftlichen Exkurse vortragen, da letztere von den Journalisten nicht verstanden und dann zum Schaden der Öffentlichkeit meistens auch falsch wiedergegeben werden.

Abschliessend möchten wir noch erwähnen, dass es für die verantwortlichen Leiter der Vereine für Pilzkunde nicht leicht ist, den recht verschiedenen Bedürfnissen aller ihrer Mitglieder zu genügen, ohne dabei die mehr wissenschaftlich tätigen gegenüber den andern, oder umgekehrt, zu bevorzugen.

Nach reiflicher Überlegung sind wir zur Überzeugung gelangt, dass unter den heute gegebenen Verhältnissen eine Mässigung in der Verbreitung der allgemeinen Pilzkunde angebracht ist. Dies kann den Vereinen für Pilzkunde nur zum Vorteil gereichen, auch wenn es nicht jedermann in den Kram passt. Die Vereine für Pilzkunde machen sich berechtigterweise Sorge wegen des unvernünftigen und allzu massenhaften Sammelns von Pilzen. Auf der andern Seite setzen sie sich auch vehement für einen zweckmässigen Schutz der Pilze ein. Es wäre dabei äusserst wünschenswert, wenn unsere Behörden in ihrem Bestreben für einen Pilzschutz nicht voreilige und allzu einschränkende Beschlüsse fassen, die die Voraussetzungen für das berechtigte Weiterbestehen der Vereine für Pilzkunde in Frage stellen könnten. Der notwendige Pilzschutz muss aber heute in die Massnahmen zum Schutze unserer Wälder miteinbezogen werden.

R. Hotz